

FOCUS ON RESEARCH AND TRAINING INSTITUTES PLEINS FEUX SUR LES INSTITUTS DE RECHERCHE ET DE FORMATION

CENTRE NATIONAL DE COORDINATION ET DE PLANIFICATION DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

I. — PRESENTATION DU CENTRE

Au Maroc, l'infrastructure de Recherche et Développement Expérimental (R&D) est assez décentralisée. En effet, différents organismes publics, semi-publics et privés ont des activités de R&D : d'un côté, le développement de la recherche scientifique est l'une des missions dévolues aux Universités ; de l'autre, les écoles et les instituts de formation des cadres dépendant des Ministères techniques ont également des activités de R&D.

Pour renforcer cette infrastructure et augmenter sa cohésion, le Centre National de Coordination et de Planification de la Recherche Scientifique et Technique a été créé par le Dahir portant loi No. 1-76-503. Etablissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il est ainsi chargé de coordonner, d'orienter et de développer les recherches scientifiques et techniques de tout ordre et dans tous les domaines et ce, dans le cadre de la politique définie par le Gouvernement.

II. — LES FONCTIONS DU CENTRE

Certaines tâches essentielles, telles que la coordination, la planification, la gestion, la promotion et le développement des activités de recherche sont indispensables à la réalisation des objectifs de la politique scientifique et technologique, partie intégrante de la politique globale de développement du pays.

1/ — La Coordination

L'inventaire du Potentiel Scientifique et Technique national est l'outil d'analyse de base pour coordonner les activités scientifiques et technologiques nationales, et pour toute prise de décision cohérente en la matière.

Cette opération consiste à faire le recensement :

- des unités de recherche scientifique et technique nationales ;
- des projets de recherche ;
- des travailleurs scientifiques ;
- des unités d'information et de documentation.

2/ – *La Planification*

La planification de la recherche scientifique et technique – activité permanente – s'appuie sur un certain nombre d'éléments :

- * L'exploitation des données de l'inventaire du potentiel scientifique et technique ;
- * Les objectifs définis par les plans nationaux de développement socio-économique ;
- * La collecte d'un ensemble de données et d'informations spécifiques ;
- * L'élaboration et la mise en œuvre de méthodes de planification, de programmation et de budgétisation.

A partir de la mise en place d'une base de données informatisée pour le développement scientifique et technologique et de l'établissement d'un portefeuille de projets en science et technologie, cette planification permet de :

- déterminer les axes et les grandes lignes des programmes de recherche ;
- de programmer les activités scientifiques et technologiques à moyen et long termes ;
- élaborer le plan scientifique et technique national.

3/ – *La promotion et le développement des activités de recherche*

Pour répondre aux besoins les plus urgents du pays, l'éventail des activités de R&D doit être étendu progressivement et mis au service des secteurs de la production, afin que la recherche joue un rôle primordial dans le développement national.

Le Centre entreprend :

- a) *la création de laboratoires spécialisés* : au service de tous les utilisateurs nationaux, aussi bien au niveau des études, de la recherche, du développement des applications, de la production qu'au niveau de la formation.
- b) *les études pour le renforcement du réseau national de R&D* : l'extension du réseau national actuel consiste à mettre en place les outils nécessaires pour exécuter des travaux de recherche et de développement qui soutiennent les actions de développement et les secteurs de production et qui forment, par la recherche, des cadres qualifiés.
- c) *l'organisation du secteur de l'information scientifique et technique* : compte tenu de l'importance croissante de l'information et de la documentation scientifique et technique, le Centre est à même de fournir les services suivants :
 - l'information que l'on peut qualifier de «stratégique» indispensable pour les actions de planification de la recherche ;
 - l'information au service de la recherche par l'établissement des liaisons avec les bibliothèques spécialisées et les banques de données :

- la création de l'information nécessaire pour la diffusion des résultats de la recherche et leur vulgarisation.
- d) *les actions de soutien aux programmes de R&D* : ce soutien se fait par la mise en place de moyens appropriés permettant de mener à bien des études et des recherches présentant un intérêt particulier pour l'avancement et l'application de la Science et la Technologie aux différents secteurs de l'activité économique, sociale et culturelle du pays :
- création de liens entre le secteur de production et celui de la recherche, de manière à ce que ce dernier puisse contribuer efficacement au développement ;
 - augmentation des ressources budgétaires en faveur de la science et la technologie, par la mise en place d'instruments de soutien tels la Fédération Royale des Sciences et le Fonds d'Intervention pour la Science et la Technologie ;
 - développement de la coopération bilatérale, régionale et internationale dans tous les domaines de la Science et la Technologie.

III. – ORGANES DU CENTRE

* Le Conseil d'Administration, instance suprême du Centre, est présidé par le Premier Ministre. Il décide du programme d'action, définit le budget et règle les autres questions générales par délibération.

* Le Comité Scientifique, composé des directeurs des divers établissements publics et semi-publics, est chargé de suivre les activités scientifiques du Centre et l'exécution des décisions du Conseil d'Administration dans ce domaine.

* Le Directeur est chargé de la gestion du Centre, de l'exécution des Décisions du Conseil d'Administration et du Conseil Scientifique.

* Les commissions techniques spécialisées assistent la Direction du Centre dans les prises de décisions à caractère scientifique. Elles fixent notamment les grands axes des programmes de recherche.

IV. – L'ORGANISATION FONCTIONNELLE

Le Centre comprend trois sous-directions :

1. la sous-direction des laboratoires ;
 - le laboratoire de télédétection
 - le laboratoire d'instrumentation scientifique
 - le Centre de calcul.
2. La sous-direction des départements de recherche :
 - Département des Sciences Fondamentales ;
 - Département de Technologie ;
 - Département des Sciences Sociales et Humaines.

3. La sous-direction de gestion :
 - Division Administrative ;
 - Division de Coordination et de Programmation ;
 - Division d'Information et de Documentation.

V. – LES RESSOURCES FINANCIERES DU CENTRE

Doté de l'autonomie financière, le Centre dispose des ressources suivantes :

- Les subventions de l'Etat ;
- Les subventions d'organismes publics ou privés ;
- Les subventions d'organismes internationaux ou étrangers ;
- Les avances et emprunts ;
- les dons et legs ;
- Les produits des conventions et contrats avec les entreprises de production ;
- Toutes autres ressources qui peuvent être prévues ultérieurement.